

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE L’IHP+ POUR 2016-17

Optimiser la coopération au développement pour atteindre les ODD concernant la santé

Sommaire

| | |
|---|-----|
| Acronymes | ii |
| Résumé exécutif..... | iii |
| Aperçu des orientations stratégiques de l’IHP+ pour 2016-17..... | iii |
| | iii |
| Évolution des objectifs et de l’approche de l’IHP+ | iii |
| Définition des domaines de travail stratégiques de l’IHP+ | iv |
| 1 Introduction | 1 |
| 2 Adapter le Partenariat au contexte de l’après 2015 | 2 |
| 2.1 Objectif et champ d’action de l’IHP+ | 2 |
| 2.2 Maintenir et accroître l’influence politique de l’IHP+ | 3 |
| 2.3 Réviser l’approche de suivi mondial pour maintenir une influence politique et encourager la mise en œuvre des principes de l’IHP+..... | 5 |
| 2.4 Incorporer un plus large éventail de partenaires et de types de coopération | 6 |
| 2.5 Actualisation du Pacte mondial | 7 |
| 2.6 Documentation, enseignements tirés et communications..... | 8 |
| 3 Renforcer l’efficacité de la coopération au développement au niveau national..... | 8 |
| 3.1 Approche conjointe pour renforcer les systèmes..... | 8 |
| 3.2 Intensification des activités dans les pays | 10 |
| 3.3 Approche adaptée aux besoins des pays en situation fragile..... | 11 |
| 3.5 Renforcement des systèmes de redevabilité mutuelle dans les pays | 12 |
| 3.6 Un soutien accru aux activités entreprises au niveau des pays..... | 13 |
| 4 Implications en termes de ressources..... | 15 |
| 4.1 Rôle des signataires | 15 |
| 4.2 Financement de l’IHP+ et Équipe de base | 15 |
| Annexe : Les sept comportements | 17 |

Acronymes

| | |
|-------|---|
| AT | Assistance technique |
| BRICS | Brésil, Russie, Inde, Chine & Afrique du Sud |
| CSU | Couverture sanitaire universelle |
| DG | Directeur général |
| DGA | Directeur général adjoint (à l'OMS) |
| FMSTP | Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme |
| GCSC | Groupe consultatif de la société civile de l'IHP+ |
| GF | Gestion financière |
| GFF | <i>Global Financing Facility for women and children's health</i> ou Mécanisme de financement mondial pour la santé de la femme et de l'enfant |
| GFP | Gestion des finances publiques |
| GHAL | <i>Global Health Agency Leaders</i> ou Responsables des agences de santé mondiale |
| GTIA | Groupe de travail de l'IHP+ sur l'intensification des activités |
| HPAF | <i>IHP+ Health Policy Action Fund</i> ou Fonds d'action de l'IHP+ pour une politique de santé |
| IHP+ | International Health Partnership & initiatives apparentées |
| JANS | <i>Joint Assessment of National health Strategies</i> ou Évaluation conjointe des stratégies nationales de santé |
| JAR | <i>Joint Annual health sector Review</i> ou Revue annuelle conjointe du secteur de la santé |
| JFMA | <i>Joint Financial Management Assessment</i> ou Évaluation conjointe de la gestion financière |
| MAWG | <i>IHP+ Mutual Accountability Working Group</i> ou Groupe de travail sur la redevabilité mutuelle |
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économiques |
| ODD | Objectifs de développement durable |
| OMD | Objectifs du Millénaire pour le développement |
| ONG | Organisation non gouvernementale |
| OSC | Organisations de la société civile |
| RDC | République démocratique du Congo |
| S&E | Suivi & évaluation |
| SWAp | <i>Sector Wide Approach</i> ou approche sectorielle |

Résumé exécutif

Aperçu des orientations stratégiques de l'IHP+ pour 2016-17

- Activités **à l'échelle mondiale** :
 - Maintenir et renforcer le profil politique:
 - En mettant l'accent sur les **Sept comportements**, en mobilisant **les signataires de l'IHP+** et en maintenant une **Équipe de base** solide
 - En publiant régulièrement un **rapport mondial sur le statut de l'efficacité de la coopération au développement dans le secteur de la santé**
 - Incorporer **les économies émergentes et le secteur privé**
 - Actualiser le Pacte mondial pour l'adapter au contexte des **Objectifs de développement durable (ODD)**
 - Renforcer les activités de **documentation** et de **communication**

- Promotion **à l'échelle nationale** d'une coopération au développement efficace :
 - Fournir une plateforme pour coordonner le soutien au **renforcement des systèmes**, et promouvoir **des approches conjointes pour le renforcement de ces systèmes**, y compris **des systèmes de suivi et d'information, de gestion financière et d'achat et d'approvisionnement**
 - **Intensifier les activités** dans des pays sélectionnés
 - Adapter et moduler l'approche et les outils de l'IHP+ en fonction des contextes – notamment pour les **États fragiles** et **les pays en passe de devenir des pays à revenu intermédiaire**
 - Renforcer les systèmes de **redevabilité mutuelle** dans les pays
 - Poursuivre les actions de soutien aux Pactes, à **JANS**, à la coordination de **l'assistance technique (AT)** et à la **coopération Sud-Sud (CSS)**, ainsi que les actions de mobilisation de la **société civile**
 - S'impliquer dans de nouveaux domaines : la coordination de l'aide dans **les pays passant du statut de pays à faible revenu à celui de pays à revenu intermédiaire**, et

Évolution des objectifs et de l'approche de l'IHP+

Le Partenariat international pour la santé (IHP+) a été créé en 2007 pour garantir le respect des engagements internationaux pris en faveur de l'efficacité de l'aide dans le secteur de la santé, et donc améliorer la santé dans les pays en développement. L'IHP+ a décidé en 2011 de centrer son mandat non plus sur l'efficacité de l'aide mais sur l'efficacité de la coopération au développement. Au vu des résultats déjà obtenus et de l'évolution de l'environnement de la coopération au développement, l'IHP+ souhaite dans le présent document présenter une nouvelle approche ajustée pour sa stratégie 2016-17.

Le consensus autour des Objectifs de développement durable (ODD) étant mondialement établi, l'objectif premier du travail de l'IHP+ en matière d'efficacité de la coopération au développement après 2015 sera d'atteindre les ODD concernant la santé (qui remplacent les Objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé), et notamment réaliser le déploiement de la couverture sanitaire universelle (CSU). Cet objectif sera précisé dans un préambule au Pacte mondial de l'IHP+.

L'IHP+ aura toujours pour principe directeur de garantir que la coopération internationale dans le secteur de la santé serve à appuyer une stratégie nationale de santé unique et qu'elle soit alignée avec les systèmes nationaux, car c'est là le moyen le plus efficace et efficient d'améliorer les résultats en matière de santé, et ce de manière durable. En favorisant l'alignement avec les stratégies et plans de santé nationaux, l'IHP+ favorise par la même occasion la CSU et le renforcement des systèmes de santé. À l'avenir, les signataires adopteront progressivement les approches de l'IHP+ ayant fait leurs preuves, ce dernier assumant alors un rôle de facilitateur. Les domaines concernés sont les suivants : l'évaluation conjointe des stratégies nationales de santé (JANS), le renforcement et l'utilisation des systèmes nationaux de suivi et d'évaluation ainsi que des systèmes de gestion des finances publiques (GFP). Dans d'autres domaines, l'IHP+ devra poursuivre le travail technique engagé pour promouvoir des approches conjointes de renforcement et d'alignement avec les systèmes nationaux, notamment en matière d'achat et d'approvisionnement, d'assistance technique (AT), de coopération Sud-Sud et de compléments salariaux. L'IHP+ identifiera également des manières d'adapter l'approche à des contextes nationaux différents, en particulier aux États fragiles et aux pays passant du statut de pays à faible revenu à celui de pays à revenu intermédiaire.

Conformément aux recommandations du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, l'IHP+ travaillera davantage avec des donateurs non traditionnels, notamment les économies émergentes, et avec le secteur privé, à la fois au niveau des pays et à l'échelon international. Il encouragera ces derniers à rejoindre officiellement le Partenariat.

Enfin, l'IHP+ poursuivra ses efforts en faveur du renforcement du rôle de la société civile au niveau national, et se penchera sur la question de l'adhésion des ONG internationales à l'efficacité de la coopération au développement dans le cadre de leur travail de soutien au secteur de la santé.

Définition des domaines de travail stratégiques de l'IHP+

Les **sept comportements** (annexe 1) constituent toujours le socle des principes et de la stratégie de l'IHP+ car il est entendu que le renforcement et **l'alignement avec les plans et systèmes nationaux** engendrent de meilleurs résultats, pas seulement pour l'argent apporté par les donateurs mais surtout pour l'ensemble des ressources nationales. Les quatre piliers opérationnels sous-tendant ces principes - qui représentent aussi les domaines dans lesquels le Partenariat engagera la plupart de ses efforts dans les prochaines années - sont les suivants :

Agir conjointement reste l'approche fondamentale de l'IHP+ : procéder conjointement à l'évaluation des systèmes, puis apporter un soutien conjoint au plan piloté par le gouvernement afin de remédier aux faiblesses identifiées, ceci dans le but de renforcer des systèmes nationaux qui pourront alors être utilisés par tous les partenaires. De même, il importe qu'une stratégie nationale solide, renforcée par une évaluation conjointe, bénéficie du soutien de tous les partenaires de sorte que les priorités des pays disposent toujours de ressources suffisantes. En utilisant les ressources des donateurs pour renforcer les systèmes nationaux au lieu d'instaurer et d'entretenir des systèmes

parallèles, l'aide au développement crée un socle qui permet d'utiliser les ressources nationales de manière plus efficace, et ainsi d'obtenir de meilleurs résultats de santé avec l'argent investi. Un travail essentiel ici consistera à mieux adapter l'approche de l'IHP+ aux pays en situation de fragilité.

Intensification de la mise en œuvre au niveau des pays. L'IHP+ est un partenariat mondial qui a toujours centré sa perspective sur les pays eux-mêmes et qui continuera de le faire car c'est ainsi que l'efficacité de la coopération au développement donnera de vrais résultats et permettra d'atteindre les ODD en matière de santé. Plus spécifiquement, l'IHP+ pourra fournir un soutien aux pays qui décident de travailler avec leurs partenaires pour progresser sur un ou plusieurs des sept comportements, ou encore apporter un soutien coordonné à la stratégie nationale afin de garantir que les domaines prioritaires soient toujours dotés des ressources nécessaires. L'IHP+ offre une plateforme pour coordonner le soutien accordé au renforcement des systèmes de santé et de sécurité sanitaire ainsi qu'à la promotion de systèmes de santé résilients.

Suivi mondial de l'adhésion à l'efficacité de la coopération au développement et des progrès accomplis en présentant régulièrement un rapport de haut niveau sur « Le statut de l'efficacité de la coopération au développement dans le secteur de la santé ». Le rapport s'appuiera sur les données recueillies par les pays dans le cadre de leur propre suivi de la redevabilité mutuelle, analysera pourquoi les progrès accomplis sont moindres que ce qui était souhaité, et examinera, à l'échelon mondial, les politiques, procédures et pratiques des agences concernant l'harmonisation interagences et l'alignement avec les plans et systèmes nationaux. Le rapport donnera une note à la performance des agences en se basant sur un certain nombre de facteurs transparents et favorisera le dialogue, à la fois au sein des agences et auprès d'un plus large public, afin de déterminer où et pourquoi il reste des lacunes en matière d'adhésion aux principes de l'IHP+ et comment on pourra y remédier, le but ultime étant d'améliorer le comportement des agences. Les conclusions du dernier cycle de suivi de l'IHP+ montrent que les pays progressent davantage que leurs partenaires du développement en matière d'efficacité de la coopération au développement ; c'est pourquoi le suivi de l'adhésion des agences à l'efficacité de la coopération doit clairement devenir une priorité.

Institutionnaliser **le suivi, au niveau des pays, de l'adhésion à l'efficacité de la coopération au développement**, à la fois par le gouvernement et ses partenaires. Ceci s'appuiera sur la méthodologie établie de l'IHP+ Results qui sera adaptée à la situation du pays concerné, et pourra inclure le suivi du pacte national, des analyses plus qualitatives ainsi qu'un processus permettant de faciliter la discussion et la prise de décision au niveau du pays.

1 Introduction

Objectif

L'objectif de ce document stratégique est de préciser quelle sera à l'avenir l'approche de l'IHP+, telle que convenue par le Comité directeur¹. Il servira de socle au programme de travail de l'IHP+ pour 2016-17, lequel décrira en détails les activités, les résultats attendus et le budget.

Contexte

Depuis sa création en 2007, l'IHP+ a plutôt bien réussi à soutenir l'efficacité de la coopération au développement dans le secteur de la santé. Le nombre de signataires n'a cessé d'augmenter pour passer de 26 à 65 depuis 2007, accroissant ainsi l'influence du partenariat. Les réussites les plus notables sont les suivantes :

- L'établissement d'une méthodologie largement reconnue pour l'évaluation conjointe des stratégies nationales de santé, ou JANS.
- Les progrès réalisés dans l'instauration de plateformes uniques, pilotées par les pays, pour l'information et la redevabilité, notamment les investissements communs dans les systèmes de suivi et d'évaluation des pays, ainsi que la liste mondiale de référence des indicateurs.
- La définition d'une approche pour faciliter l'évaluation conjointe de la gestion financière, essentielle pour aider un pays à renforcer son système de gestion des finances publiques (GFP) et aligner ses partenaires sur ce système.
- L'établissement d'une méthodologie fiable pour que les pays puissent suivre l'adhésion à l'efficacité de la coopération au niveau national, y compris concernant le suivi de la redevabilité mutuelle en vue d'appuyer la stratégie nationale. Ce travail a également permis de générer la plus grande base de données existante sur l'efficacité de la coopération dans le secteur de la santé.
- Le pilotage et la préparation d'une approche permettant de promouvoir la participation des organisations de la société civile (OSC) basées dans les pays, en particulier en ce qui concerne le dialogue politique dans le secteur, la planification, la budgétisation et le suivi de la performance.

Dernier point mais non des moindres, rappelons que les sept comportements de l'IHP+ et les principes de l'IHP+ ont été largement adoptés par la communauté internationale et les pays et qu'ils servent de référence dans de nombreux contextes.

Les conclusions de la consultation avec les signataires de l'IHP+ début 2015 concernant le futur de l'IHP+, des discussions du Comité directeur et des travaux du Groupe de travail sur l'intensification des activités (GTIA)², ont abouti à un consensus sur les orientations stratégiques suivantes :

1. **Maintenir le profil politique et accroître l'influence de l'IHP+.**
2. **Élargir le partenariat** – notamment en incluant un éventail plus large de prestataires de la coopération, tels que les pays BRICS et le secteur privé.

¹ L'organe de décision le plus haut de l'IHP+.

² Le GTIA est coprésidé par la CE et la société civile pour le Sud (Réseau des plateformes d'ONG d'Afrique de l'Ouest), avec des représentants du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, de l'USAID, de la Banque mondiale, de l'OMS, du DFID, de l'Allemagne et du Gouvernement sénégalais. Il a bénéficié de la contribution de plusieurs pays (Éthiopie, Ouganda, Rwanda & Zambie).

3. Intensifier les activités au niveau national, y compris :

- a) Mettre en œuvre les principes de l'IHP, tels que l'alignement sur des plans nationaux solides, la coordination de l'assistance technique et la redevabilité mutuelle en matière de progrès ; et
- b) Mener des activités conjointes pour renforcer les systèmes nationaux en vue d'accroître l'alignement dans trois domaines en particulier : la gestion financière ; les chaînes d'achat et d'approvisionnement ; et le suivi, l'information et les revues.

2 Adapter le Partenariat au contexte de l'après 2015

2.1 Objectif et champ d'action de l'IHP+

L'IHP+ a vu le jour dans le contexte des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et ces derniers ont une place prépondérante dans le Pacte mondial. Néanmoins, après 2015, l'IHP+ adoptera comme nouveau principe directeur les Objectifs de développement durable (ODD) concernant la santé. Pour cela, quelques modifications devront être apportées au Pacte mondial de l'IHP+ – voir section 2.5.

L'IHP+ a été créé pour faire progresser le programme d'efficacité de l'aide dans le secteur de la santé. Le 4^e Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide à Busan a conclu qu'il fallait désormais se concentrer non plus sur l'efficacité de l'aide, mais plutôt sur l'efficacité de la coopération au développement. Ceci signifie entre autres qu'il faudra se tourner davantage vers le secteur privé et les économies émergentes. Dans le contexte de la coopération au développement, cet engagement plus large a permis de souligner l'importance de la coopération Sud-Sud et triangulaire. Par conséquent, l'IHP+ a décidé de modifier son approche pour la centrer désormais sur l'efficacité de la coopération au développement, et inclure la coopération Sud-Sud et triangulaire dans son champs d'action.

Le rôle de l'aide (ou du financement public international, comme on l'appelle dans les discussions sur le financement du développement) est en pleine mutation. On parle d'utiliser la coopération en faveur du développement pour :

- encourager et faciliter l'investissement privé, y compris les investissements étrangers directs, en aidant les pays à se doter de la gouvernance, des infrastructures et des capacités institutionnelles nécessaires pour attirer ces fonds ;
- financer les biens publics mondiaux, y compris façonner les marchés ; et
- cible, grâce à une assistance au développement officielle, les pays plus petits, fragiles, affectés par des conflits et moins développés qui ont peu de chances de pouvoir mobiliser des fonds dans leur pays ou d'attirer des investisseurs privés.

L'évolution du rôle du financement public international dans des contextes nationaux très divers signifie que la coopération au développement, pour être efficace, doit relever des défis de plus en plus variés. Les États fragiles et les pays affectés par des conflits sont confrontés à des difficultés toutes particulières dans la mesure où ils doivent gérer un soutien fragmenté de la communauté internationale alors qu'ils ne disposent souvent même pas d'une stratégie nationale de santé crédible. Par ailleurs, les pays sur le point de passer au statut de pays à revenu intermédiaire doivent

faire face à des difficultés différentes de celles qu'ils avaient en tant que pays à faible revenu. L'IHP+ doit donc adapter son rôle et ses outils aux divers contextes dans lesquels les pays se trouvent.

La déclaration finale de la 3^e Conférence sur le Financement du développement promeut toujours l'efficacité de la coopération au développement, notamment l'alignement avec les priorités nationales, le renforcement des systèmes nationaux, une meilleure prévisibilité du soutien accordé et l'amélioration de la redevabilité mutuelle. L'IHP+ continuera de centrer son travail sur l'efficacité de la coopération puisque les programmes plus larges concernant le financement du développement et l'efficacité du développement ne font pas partie de son avantage comparatif ni de son mandat.

Parmi les ODD liés à la santé, la mise en œuvre de la couverture sanitaire universelle (CSU) représente un objectif transversal pour le secteur de la santé. Les ingrédients nécessaires au déploiement de la CSU forment généralement la base de tout plan de santé national, à savoir : accroître la couverture des services essentiels en développant un système de santé plus solide et efficace, avec des stratégies de financement qui ne mènent pas à un appauvrissement, améliorer l'accès aux médicaments et se doter d'un personnel de santé compétent et motivé. L'IHP+ a toujours promu le renforcement et l'utilisation de systèmes nationaux en phase avec les priorités nationales, et ce dans le but de développer un système de santé durable. L'IHP+ continuera de promouvoir le renforcement et l'utilisation des systèmes de santé nationaux.

En accord avec les ODD et en réponse à la crise Ebola de 2014/15, les partenaires ont confirmé l'importance d'instaurer des systèmes de santé résilients et d'améliorer la sécurité sanitaire (pour prévenir, repérer et contenir les menaces émergentes en matière de santé). D'importantes ressources internationales ont été affectées au renforcement des systèmes de santé nationaux, à l'amélioration des capacités des pays et au respect des réglementations sanitaires internationales. Au cours de la réunion spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les ODD, certains partenaires importants ont souligné la nécessité de mieux coordonner le renforcement de systèmes de santé résilients et de soutenir davantage les pays dans la mise en œuvre de la CSU. L'IHP+ est bien placé pour fournir une plateforme à cette coordination et faire progresser les efforts communs engagés pour renforcer certains aspects des systèmes de santé.

2.2 Maintenir et accroître l'influence politique de l'IHP+

Le poids politique³ et le plaidoyer ont un rôle essentiel pour faire évoluer les comportements des organisations et leur faire adopter de nouvelles manières de travailler. Selon les réponses de certains signataires au sondage réalisé sur l'avenir de l'IHP+, il est clair que le poids politique de l'IHP+ a son importance. Avoir et maintenir un poids politique a toujours fait partie des priorités de l'IHP+.

Le poids politique et l'influence touchent à deux aspects de l'IHP+ : ses principes et son leadership. La position de l'Équipe de base sera également abordée ici. Pour accroître son poids politique, l'IHP+ envisage une nouvelle approche : capter l'attention grâce à une publication internationale phare sur le statut de l'efficacité de la coopération au développement, expliquant notamment pourquoi les progrès restent faibles (voir la section 2.3). En se positionnant fermement dans le nouveau contexte mondial actuel, l'IHP+ adopte une approche qui permettra d'atteindre les

³ La capacité d'induire des changements en influençant les décideurs et les groupes clés.

ODD liés à la santé, y compris celui – essentiel - de la mise en œuvre de la CSU, et d’améliorer la sécurité sanitaire, tout en contribuant à relever le profil de l’IHP+.

Les principes de l’IHP+

Les principes de l’IHP+ sont ancrés dans la Déclaration de Paris de 2005 et toutes les réunions de l’après-Paris sur l’efficacité du développement et ils sont inscrits dans le Pacte mondial et les pactes nationaux ; ils ont été adoptés quasiment universellement et sont encore aujourd’hui largement invoqués et défendus. Tout récemment, les principes de l’IHP+ ont occupé une place prépondérante lors de discussions sur le mécanisme de financement mondial (GFF), l’action post-Ebola et le Sommet sur la mesure et le contrôle des résultats de juin 2015. On peut donc conclure que ces principes confèrent du poids à l’IHP+, qui représente leur plus grand défenseur dans le secteur de la santé.

Toutefois, il reste encore ici trois défis à relever. Le premier, et le plus important, est qu’on constate souvent que les principes ne sont pas suffisamment mis en pratique, et que les partenaires de développement sont en retard par rapport aux pays à cet égard. Le second est que, s’il va de soi que les pays fragiles ont le plus besoin d’harmonisation et d’alignement, il leur faut parfois aussi une approche plus spécifique, adaptée à leurs capacités et problèmes particuliers plutôt que l’approche générale et complète qui est mise en œuvre dans d’autres pays. Troisièmement, les problèmes que rencontrent les pays passant du statut de pays à faible revenu à celui de pays à revenu intermédiaire justifient que l’on élabore pour eux une approche coordonnée pour faciliter cette transition. Et quatrièmement, la question de savoir si les nouvelles parties prenantes, comme les pays BRICS et le secteur privé, adopteront pleinement les principes d’harmonisation et d’alignement demande à être examinée de plus près ; nous y reviendrons donc un plus loin dans ce document.

Le leadership de l’IHP+

Le dialogue et la prise de décision concernant la stratégie et la mise en œuvre relèvent de la compétence du Comité directeur de l’IHP+, mais aussi, de manière indirecte, des représentants au niveau des pays et des agences lors des réunions biennales des équipes nationales de santé.

La force de l’IHP+ repose sur le fait qu’il est un partenariat. En effet, les activités de plaidoyer menées au nom du Partenariat par les signataires de l’IHP+, en particulier par les membres du Comité directeur, doivent être entreprises de manière explicite et exploitées au mieux afin de maintenir un poids politique et une influence. L’IHP+ cherchera par conséquent à davantage participer à des événements tels que l’Assemblée mondiale de la santé et les réunions ministérielles régionales, où les plus grands responsables de la santé se réunissent, afin de promouvoir au mieux la force de ses nombreux signataires et son approche centrée sur les pays.

Enfin, les Responsables des agences de santé mondiale (GHAL - Global Health Agency Leaders) se sont réunis régulièrement, de manière informelle, au cours des deux dernières années. Ces réunions ont permis de promouvoir les principes de l’IHP+ et elles ont le potentiel d’influencer les actions des agences. Citons pour exemple le travail des GHAL sur le suivi du secteur de la santé (catalysé par leur discussion sur les sept comportements de l’IHP+), qui a facilité la formulation d’un accord sur la Liste mondiale des 100 indicateurs de base pour la santé, ainsi que leurs travaux ultérieurs sur l’utilisation d’une plateforme unique pour le suivi et la redevabilité. L’IHP+ devra veiller à continuer de maintenir

des liens étroits avec les GHAL qui pourraient par exemple, dans leurs réunions futures, axer leur travail sur un autre des sept comportements, comme la gestion financière.

Le Secrétariat de l'IHP+

L'Équipe de base de l'IHP+ est accueillie dans les bureaux de l'OMS et de la Banque mondiale. Elle joue un rôle essentiel dans la promotion des principes de l'IHP+. Pour pouvoir accroître encore le poids politique du Partenariat et faciliter l'accès, le Secrétariat a besoin d'un statut adéquat ainsi que d'un nombre suffisant de personnels dotés de l'expérience et des aptitudes nécessaires pour mener à bien son rôle et son plan de travail.

2.3 Réviser l'approche de suivi mondial pour maintenir une influence politique et encourager la mise en œuvre des principes de l'IHP+

Conformément aux termes du Pacte mondial, l'IHP+ a assuré le suivi de l'efficacité de la coopération au développement dans le secteur de la santé, et ceci a notamment permis de promouvoir l'efficacité de la coopération. Les quatre cycles de suivi indépendant organisés jusqu'à aujourd'hui (via IHP+ Results) ont fourni de précieuses informations sur les progrès accomplis en matière d'efficacité de la coopération, informations qui ont été présentées sous la forme de cartes de notation pour les agences et les pays. Néanmoins, ce mécanisme ne s'est pas révélé aussi efficace que prévu pour changer le comportement des agences. Afin de garantir que le suivi futur ait un impact plus important, il devra non seulement porter sur le statut de l'efficacité de la coopération dans le secteur de la santé mais aussi expliquer pourquoi les agences et les pays ne font pas plus de progrès dans certains domaines. Si le rapport est considéré comme crédible, ambitieux et faisant autorité, il contribuera à améliorer considérablement la visibilité et l'influence politiques de l'IHP+.

Pour progresser vers cet objectif de publier un rapport aussi complet et ambitieux, avec une analyse détaillée de ce qui explique les changements dans le comportement des agences et des gouvernements mais aussi de ce qui entrave ces changements, l'IHP+ compte élaborer un document plus qualitatif et analytique. Le rapport mondial contiendra à la fois des informations issues des processus de redevabilité mutuelle mis en place au niveau national (voir la section 3.5), y compris des comparaisons entre la performance des agences individuelles dans différents pays, et des analyses des politiques, procédures et pratiques des agences concernant les comportements. Pour cela, il faudra surveiller plus étroitement l'adhésion des agences aux engagements qu'elles ont pris en matière d'efficacité de la coopération au développement. Le rapport présentera par ailleurs une évaluation et une notation⁴ de la performance de chaque agence qui seront basées sur des critères transparents.

Ce Rapport mondial sur le statut de l'efficacité de la coopération au développement dans le secteur de la santé sera par conséquent plus qualitatif et complet que les rapports de suivi réalisés jusqu'ici par l'IHP+. Il sera largement diffusé grâce à des stratégies de distribution et de discussion en haut lieu. Les responsables mondiaux de la santé, au niveau des pays et des agences, auront à jouer un rôle très actif dans ce travail.

⁴ Basée sur des critères transparents, y compris si les politiques et procédures des agences incluent un travail conjoint avec les autres partenaires (JANS, évaluation conjointe de la GF) et si l'utilisation des systèmes nationaux est privilégiée (p. ex. pour le S&E et la GF) ; basée aussi sur les résultats du suivi de la redevabilité mutuelle dans les pays. Voir section 3.4.

2.4 Incorporer un plus large éventail de partenaires et de types de coopération

Les signataires de l'IHP+ étaient jusqu'à maintenant essentiellement des donateurs traditionnels bilatéraux de l'OCDE, des organisations multilatérales, des pays partenaires et une fondation philanthropique, et ils bénéficient du soutien et de la mobilisation de représentants d'organisations de la société civile (OSC). L'importance des donateurs émergents et des prestataires de la coopération Sud-Sud, des nouveaux mécanismes de financement, des fondations privées et du secteur privé est de plus en plus reconnue, pas seulement dans l'accord de Busan mais aussi dans les réflexions de l'après Busan sur l'efficacité de la coopération et le financement du développement. L'IHP+ s'intéresse tout particulièrement aux économies émergentes et au secteur privé pour élargir le partenariat. Il continuera de promouvoir l'engagement de la société civile au niveau des pays et à l'échelon mondial.

Économies émergentes

Un certain nombre d'économies émergentes et de donateurs non traditionnels importants sont impliqués dans la coopération au développement, en particulier dans le domaine de la santé. L'IHP+ adoptera une approche progressive pour obtenir leur engagement, en privilégiant initialement les acteurs les plus influents qui centrent leurs efforts sur le secteur de la santé et ont une dimension mondiale, à savoir la Chine, le Brésil et la Corée du Sud, pour plus tard élargir ses efforts à d'autres pays, par exemple l'Inde. Il faudra pour parvenir à mobiliser l'engagement de ce nouveau groupe de partenaires réfléchir à ce qu'un partenariat avec l'IHP+ signifie pour eux en termes d'opportunités et de risques potentiels.

Ces pays ont une expérience considérable dans le domaine de la collaboration Sud-Sud. L'IHP+ doit tout faire pour faciliter le partage de cette expérience. Ceci pourrait se faire au départ de manière assez informelle, par exemple en dialoguant avec des institutions académiques, pour ensuite évoluer vers un engagement plus formel. L'IHP+ continuera d'inviter les représentants de ces pays à assister à ses réunions et événements (des représentants chinois ont participé aux deux dernières Réunions des équipes nationales de santé). Au bout d'un certain temps, certains de ces pays pourraient devenir observateurs dans des organes de l'IHP+⁵ ou membres à part entière.

Le secteur privé et l'IHP+

On entend ici par « secteur privé » des entités privées à but lucratif et non lucratif qui fournissent des biens, des services, des financements ou des innovations au secteur de la santé, y compris des entreprises, des organisations confessionnelles et des fondations philanthropiques. Le secteur privé étant très diversifié et dynamique, l'IHP+ doit examiner les raisons pour lesquelles il choisira de mobiliser certains partenaires du secteur privé et comment il y parviendra.

L'IHP+ était essentiellement au départ une plateforme servant à coordonner les efforts engagés par les gouvernements et les donateurs bi- et multilatéraux, mais aussi par les OSC, dans le secteur de la santé. Le secteur privé à but non lucratif, comme les organisations confessionnelles par exemple, travaille déjà en étroite collaboration avec le secteur de la santé dans beaucoup de pays, tandis que le secteur privé à but lucratif est lui typiquement moins impliqué. Les organisations confessionnelles et les ONG internationales participent dans une certaine mesure au travail de l'IHP+ par le biais du Groupe consultatif de la société civile (GCSC) de l'IHP+, mais ceci n'inclut pas le secteur privé à but

⁵ Comité directeur, Groupe de référence & groupes de travail techniques

lucratif. La possibilité d'inclure un membre du secteur privé dans le Comité directeur de l'IHP+ a été envisagée lorsque la gouvernance de l'IHP+ a été modifiée en 2013.

Dans la plupart des pays, le secteur privé fournit une grande partie des biens et services de santé. Son pouvoir commercial et financier et son influence dans l'industrie ont un impact considérable sur les dépenses des gouvernements et de la communauté internationale en matière de développement, ainsi que sur les politiques et systèmes de redevabilité. À mesure que les économies des pays s'améliorent, la demande en biens et services de santé et en financement du secteur de la santé augmentera. Une grande partie de cette demande devra être satisfaite par le secteur privé. De plus, les secteurs public et privé entretiennent une relation symbiotique ; tous les pays, riches et pauvres, ont développé des systèmes hybrides où s'entremêlent le public et le privé et qui sont régulés par le secteur public (bien que les gouvernements de nombreux pays en développement ne parviennent pas toujours à les imposer). Attirer les investissements du secteur privé et s'assurer de sa participation sont considérés comme des moyens essentiels d'atteindre les ODD.

En utilisant l'IHP+ comme plateforme pour mobiliser le secteur privé, on contribuera à promouvoir davantage d'efficacité entre les gouvernements, les partenaires du développement et le secteur privé, tout en restant en cohérence avec la transition du concept « d'efficacité de l'aide » à celui « d'efficacité de la coopération au développement ». L'inclusion de représentants du secteur privé dans l'IHP+ peut aboutir à des avantages tangibles puisqu'il représente un engagement plus systématique à l'échelon mondial, où le secteur privé représente un partenaire de plus en plus important et dynamique, mais aussi à l'échelon des pays, où le secteur privé pourrait participer au dialogue politique, à la planification, à la prestation de services et au suivi des résultats.

L'IHP+ compte impliquer le secteur privé au minimum de la façon suivante :

- Inclure deux représentants du secteur privé dans son Comité directeur, l'un d'une économie de l'OCDE ou émergente et l'autre d'un pays en développement. Le Comité directeur s'appuiera sur les analyses plus complètes fournies par l'Équipe de base pour choisir les représentants du secteur privé qu'il souhaite inclure.
- Inviter des organismes du secteur privé qui ont une dimension internationale à signer le Pacte mondial de l'IHP+. Ceci inclut des ONG internationales qui sont des prestataires importants de coopération au développement dans le secteur de la santé.
- Revoir les directives de l'IHP+ sur les pactes, les revues annuelles conjointes et les outils et guides relatifs à JANS afin d'y refléter l'engagement du secteur privé.

2.5 Actualisation du Pacte mondial

Comme nous l'avons mentionné un peu plus haut, le Pacte mondial doit être actualisé pour refléter le passage des OMD aux ODD. L'approche consistera à ajouter un amendement au début du Pacte mondial actuel (ou une note de couverture séparée) qui stipulera que pour après 2015 les principes de l'efficacité de la coopération au développement restent valides et que les signataires prennent à nouveau l'engagement d'appliquer ces principes en vue de réaliser les Objectifs de développement durable (ODD) en matière de santé. Ceci n'impliquera pas de modifications dans le texte en soi. L'amendement sera proposé par le Comité directeur et envoyé à tous les signataires pour approbation tacite. Le réengagement au Pacte mondial amendé sera officialisé lors d'un événement

de haut niveau, soit organisé par l'IHP+, soit dans le cadre d'un autre événement mondial apparenté (p. ex. l'Assemblée mondiale de la Santé 2016).

Une autre possibilité a été envisagée : la révision ou la reformulation complète du Pacte mondial afin de mieux s'aligner sur la situation de l'après 2015, en tenant compte des rôles des économies émergentes et du secteur privé. S'il est vrai qu'une telle révision du Pacte pourrait permettre de dialoguer avec un plus large groupe de partenaires et de générer un certain élan politique, elle nécessiterait toutefois de gros investissements en temps et en ressources de la part des partenaires de l'IHP+, et on prendrait le risque d'en perdre certains. Tout bien considéré, le coût d'opportunité de cette alternative a été jugé trop élevé.

2.6 Documentation, enseignements tirés et communications

L'IHP+ améliorera la documentation et les enseignements tirés là où cela s'avère nécessaire pour faire progresser l'efficacité de la coopération au développement et les sept comportements. Ceci permettra d'une part de renforcer le plaidoyer mondial en fournissant des preuves et des exemples de réussite, d'autre part d'aider les pays à développer des approches spécifiques basées sur les expériences d'autres pays. Tout particulièrement, l'IHP+ examinera l'importance de la documentation et des enseignements pour les pays en situation de fragilité ; ces aspects seront intégrés aux différents domaines prioritaires exposés dans le présent document.

L'IHP+ s'est efforcé d'améliorer ses communications en publiant une newsletter, en développant un site web de qualité, et, plus récemment, en ayant une présence sur Twitter. Il continuera ce travail de communication, à la fois dans l'intérêt du plaidoyer mondial, et au niveau des pays, afin de toujours tenir les parties prenantes bien informées de ce qui se passe au niveau de l'IHP+. Ce dernier développera encore son approche stratégique de la communication, en particulier en ciblant des publics spécifiques qui pourraient jouer un rôle crucial pour faire progresser les principes de l'efficacité de la coopération dans le secteur de la santé.

3 Renforcer l'efficacité de la coopération au développement au niveau national

L'IHP+, bien que partenariat mondial, a toujours résolument privilégié le travail au niveau des pays, et continuera dans ce sens. Cinq domaines ont été identifiés comme essentiellement prioritaires pour faire progresser l'efficacité de la coopération après 2015 :

- a. La promotion d'approches conjointes pour renforcer les systèmes ;
- b. Le renouvellement et l'intensification des activités dans des pays sélectionnés ;
- c. La diversification de l'approche de l'IHP+ afin pour qu'elle soit mieux adaptée aux différents contextes – pays fragiles et en transition ;
- d. Le renforcement des systèmes de redevabilité mutuelle des pays ;
- e. Davantage de soutien aux activités entreprises au niveau national.

3.1 Approche conjointe pour renforcer les systèmes

L'IHP+ considère le renforcement et l'utilisation des systèmes nationaux comme fondamentaux pour garantir l'efficacité du développement, pas seulement parce que cela réduit les coûts de transaction et améliore l'efficacité et l'impact des contributions des partenaires du développement, mais surtout parce qu'en améliorant les systèmes nationaux, on fait meilleur usage des ressources nationales

(généralement plus importantes), à la fois sur le court et le long terme. L'une des pierres angulaires de cette approche consiste à travailler conjointement au renforcement des systèmes.

Une pierre angulaire de l'approche de l'IHP+ : travailler conjointement au renforcement des systèmes

- ✓ **Évaluation conjointe** du système par tous les partenaires, pour identifier ses forces et faiblesses
- ✓ Mise en place par le gouvernement d'un **plan de renforcement** du système
- ✓ **Tous les partenaires soutiennent le plan** de façon coordonnée
- ✓ Les partenaires commencent à **utiliser le système national** (ou des parties du système) à mesure qu'il devient suffisamment solide et fiable

Résultat : **toutes les ressources, externes et nationales, sont utilisées de manière plus efficace et les systèmes en place sont durables**, ce qui aboutit à **de meilleurs résultats**.

La première étape consiste à procéder à l'évaluation conjointe du système. Il est évident que l'utilisation du système national permet de réduire les coûts de transaction pour les agences et les institutions concernées, et que l'évaluation permettra à tous les partenaires de cerner les problèmes et de trouver ensemble des moyens d'y remédier. L'IHP+ promouvra résolument cette approche.

Dans le cadre de son mandat pour améliorer l'efficacité de la coopération au développement, l'IHP+ :

- de manière générale, offrira une plateforme pour la coordination et l'alignement dans le but d'accroître l'efficacité des soutiens accrus qui, suite à la crise Ebola et à l'adoption des ODD, devraient être alloués au renforcement des systèmes de santé, progressant ainsi vers la mise en place de systèmes de santé résilients et de la CSU .
- de manière plus spécifique, privilégiera trois aspects des systèmes de santé : suivi, information et redevabilité ; gestion financière ; et gestion de l'approvisionnement et des achats. L'approche stratégique de l'IHP+ est brièvement exposée ci-après pour chacun de ces aspects :

Plateforme unique pour le suivi et la redevabilité

Suite à la décision des responsables des agences de santé mondiale de cibler l'un des sept comportements seulement, à savoir celui concernant l'information et la redevabilité, un consensus mondial a été atteint sur la question de la mesure du suivi. Ce consensus a abouti à la formulation d'une Liste mondiale de référence des 100 indicateurs sanitaires de base et d'une Feuille de route pour la mesure des résultats et la redevabilité⁶ qu'un groupe de travail collaboratif multipartenaires aura pour mission de faire progresser. Depuis 2011, l'IHP+ promeut une plateforme unique pilotée par les pays pour l'information et la redevabilité, et il s'efforcera de faciliter un travail conjoint au niveau des pays pour parvenir à la mise en place de cette plateforme, le tout dans le cadre du

⁶ Approuvée au Sommet sur la mesure des résultats parrainé par la Banque mondiale, l'OMS et l'USAID en juin 2015
<http://ma4health.hsaccess.org/roadmap>

groupe de travail collaboratif. Le plan de conception de cette plateforme unique s'appuiera sur des « piliers », il sera basé sur une évaluation conjointe des forces et faiblesses du système national, et des investissements coordonnés permettront de créer une plateforme suffisamment solide pour être utilisée par tous. La plateforme comprend un plan solide pour le suivi & l'évaluation, notamment des statistiques de l'état civil, des enquêtes démographiques, des systèmes d'information de routine, des mécanismes de retour d'information, des revues conjointes, des mécanismes de validation, l'usage de nouvelles technologies et les indicateurs convenus. L'intégration du suivi de la redevabilité mutuelle (voir aussi 3.4) dans la plateforme sera activement promue.

Alignement de la gestion financière

Le travail entrepris par l'IHP+ il y a plusieurs années sur l'alignement et l'harmonisation de la gestion financière s'est accéléré après la création du Groupe de travail technique sur la gestion financière en 2014. Les principes de l'approche seront les mêmes que pour les autres domaines : procéder à une évaluation conjointe de la gestion financière, basée sur l'approche recommandée par l'IHP+, identifier les forces et faiblesses du système national de gestion des finances publiques, soutenir un plan piloté par le gouvernement pour renforcer la gestion des finances publiques, et progressivement utiliser le système national de gestion des finances publiques. La Banque mondiale mènera ces travaux.

De nombreux acteurs du secteur de la santé, y compris des ministères de la Santé, s'accordent sur le fait que l'alignement derrière un système de gestion des finances publiques robuste est essentiel à l'obtention de meilleurs résultats. L'IHP+ encourage la documentation de cet aspect, notamment de la manière dont les réformes en matière de GFP répondent à l'évolution des mécanismes de financement du secteur de la santé.

Alignement des systèmes d'approvisionnement et d'achat

Dès les débuts de l'IHP+, les pays ont toujours appelé à l'alignement sur les systèmes nationaux d'approvisionnement. Jusqu'à maintenant, le rôle de l'IHP+ dans ce domaine est resté limité. Le travail d'harmonisation des chaînes d'approvisionnement est principalement pris en charge par le Groupe interagences sur la chaîne logistique (Inter-agency Supply-chain Group - ISG) avec lequel l'IHP+ compte collaborer. L'IHP+ prévoit aussi de réaliser des études dans les pays sur les progrès accomplis en matière d'harmonisation et d'alignement de la gestion des chaînes d'achat et d'approvisionnement.

À l'avenir, l'objectif sera de faciliter un travail beaucoup plus complet dans ce domaine, à l'instar de ce qui est fait actuellement pour la gestion financière. La Banque mondiale étant en train de réformer son approche de la gestion de l'approvisionnement pour mettre davantage l'accent sur le renforcement et l'utilisation des systèmes nationaux, c'est elle qui au sein de l'IHP+ assumera le rôle de chef de file dans ce domaine (comme elle l'a fait pour la gestion des finances publiques).

3.2 Intensification des activités dans les pays

Le suivi réalisé en 2014 a montré que les partenaires du développement n'avaient accompli que des progrès limités concernant la mise en pratique des engagements pris et que dans certains cas les indicateurs avaient même régressé. Les pays, eux, souhaitent toujours avancer plus rapidement en

matière d'efficacité de la coopération, y compris en ce qui concerne la mise en œuvre des approches convenues dans les pactes nationaux.

Au vu des enseignements tirés du premier cycle d'intensification des activités dans les pays⁷ et de l'expérience des réunions des responsables des agences mondiales pour la santé, les approches suivantes ont été identifiées pour accélérer les progrès dans l'efficacité et la durabilité de l'aide internationale :

- en plus d'obtenir **un engagement fort de la part des pays** en matière d'intensification des activités, veiller également à ce qu'il y ait au moins un **chef de file parmi les partenaires du développement**⁸ qui s'engage à faire progresser et suivre les activités convenues ;
- se concentrer sur la réalisation de progrès concrets dans **un ou plusieurs des sept comportements** chaque année, plutôt que de chercher à les réaliser tous en même temps ;
- tout mettre en œuvre pour veiller à ce que toutes les **ressources soient alignées avec les plans et la stratégie nationale de santé** et que les priorités soient financées comme il se doit.

Cette approche s'appuie sur les principes suivants : la demande et le leadership des pays ; le soutien ferme d'au moins un partenaire du développement, éventuellement basé sur l'expérience d'autres initiatives, p. ex. le mécanisme de financement mondial ; un choix de domaines prioritaires basé sur une analyse complète de la situation incluant tous les aspects de l'efficacité de la coopération dans le secteur de la santé ; et un plan détaillant des étapes et des extrants clairs, régulièrement suivi et respecté.

Les partenaires de l'IHP+ au niveau des pays doivent prendre l'engagement de travailler ensemble pour accélérer les progrès. À l'échelon international, l'IHP+ assistera les pays dans ce sens en développant un document d'orientation, une liste et un aperçu des approches, outils et services que peut fournir l'IHP+, ainsi que des ressources, comme des financements et des consultants, pour l'analyse et la coordination.

3.3 Approche adaptée aux besoins des pays en situation fragile

Les pays que l'on désigne souvent comme « fragiles » sont généralement moins capables de gérer l'assistance externe fragmentée – une assistance dont ils dépendent pourtant grandement. Les principes de l'IHP+ concernant l'alignement et l'harmonisation sont donc particulièrement importants pour développer des systèmes de santé résilients dans ces pays. Sachant que la moitié de ces États fragiles (source : liste de la Banque mondiale) sont membres de l'IHP+, ce dernier se doit d'examiner comment il peut adapter son rôle, son approche et ses outils à la diversité de ces pays.

Chacun de ces pays fait face à des difficultés qui lui sont spécifiques, et nombre d'entre eux sont dotés de très faibles capacités, ce qui signifie qu'il faut employer une approche plus ciblée au lieu d'essayer de travailler sur les sept comportements en même temps et sur une stratégie complète de santé. Ceci pourrait se traduire par l'élaboration de pactes plus individuels et de JANS ciblant un petit nombre de domaines essentiels pour améliorer les prestations de services. L'IHP+ développera

⁷ Mise à jour pour le Comité directeur en juin 2014 :

http://www.internationalhealthpartnership.net/fileadmin/uploads/ihp/Documents/About_IHP_/mgt_arrangements_docs/Steering_Committee_as_of_2014/SC_II/Session_7_Intensified_action_on_7_behaviours_update_4_jun_1_.pdf

⁸ Ce pourrait être par exemple le président du groupe des partenaires du développement, ou bien il pourrait y avoir plusieurs partenaires du développement assumant chacun un rôle de chef de file pour un comportement différent si plusieurs comportements sont choisis.

des guides et approches spécifiques et éventuellement aussi des outils qui conviendront aux situations fragiles.

Par ailleurs, dans certains pays, le gouvernement souffre de graves dysfonctionnements ou ne porte aucun intérêt à l'amélioration de la santé, ce qui signifie que les communautés et la société civile ont un rôle encore plus important à jouer. Ceci représente un défi supplémentaire pour l'approche traditionnellement adoptée qui a tendance à s'appuyer sur un gouvernement représentatif de son pays. L'IHP+ élaborera des approches pour ce contexte particulier aussi.

Enfin, l'IHP+ documentera les enseignements tirés sur les mécanismes de financement et de coordination qui pourraient convenir particulièrement à des contextes fragiles, notamment la confiance ou les financements groupés et les unités de coordination de projets communs.

3.4 Pays passant du statut de pays à faible revenu à pays à revenu intermédiaire

Un grand nombre de pays sont sur le point de passer au statut de pays à revenu intermédiaire. Cette évolution est évidemment positive. Pourtant, elle signifie que souvent ces pays ne sont plus éligibles pour recevoir d'aide au développement de la part de certains partenaires du développement, ou bien qu'ils restent éligibles mais pour des montants moindres, moins de financements à des conditions préférentielles, ou uniquement pour une assistance technique. Dans l'idéal, les partenaires du développement devraient travailler ensemble, avec les gouvernements, pour assurer la bonne coordination de la transition, et veiller à ce que tous les domaines prioritaires de la stratégie nationale de santé soient toujours intégralement financés. Ce n'est pas toujours le cas et par conséquent l'IHP+ promouvra des approches conjointes pour gérer la suppression progressive ou l'évolution de l'aide au développement dans ces pays, et examinera le rôle que pourrait jouer le secteur privé afin de faciliter cette transition.

3.5 Renforcement des systèmes de redevabilité mutuelle dans les pays

L'IHP+ promeut la redevabilité mutuelle pour une coopération plus efficace en partie par le biais des cycles de suivi qui ont fourni des données et des cartes de notation sur les progrès des pays, mais aussi en favorisant les processus nationaux de revue des pactes et de la performance du secteur de la santé, notamment les Revues annuelles conjointes (JAR).

Sur le modèle des suivis effectués en 2014 dans les pays, l'approche basée dans les pays poursuivra et accélèrera ses efforts afin d'intégrer la revue de la coopération au développement aux processus de redevabilité mutuelle. Cette intégration devrait promouvoir la redevabilité mutuelle, réduire les coûts de transaction et davantage encourager l'utilisation des résultats recueillis. Par exemple, le recueil de données pourrait être incorporé dans le suivi de la performance du secteur de la santé, en incluant des indicateurs d'efficacité de la coopération dans le plan national de S&E et le cadre de résultats. Ou encore il pourrait être incorporé dans les processus plus larges de suivi de l'aide, souvent pilotés par le ministère des Finances. En plus du recueil d'indicateurs quantitatifs, ce processus examinerait également pourquoi des progrès ont été accomplis, ou non, en matière d'efficacité de la coopération, ceci au travers d'une évaluation structurée.

Les données et informations ainsi recueillies peuvent être exploitées dans plusieurs processus de redevabilité mutuelle déjà opérationnels dans les pays, ou bien mis en place spécifiquement afin d'améliorer la redevabilité mutuelle. Par exemple :

- le gouvernement et les partenaires peuvent examiner les conclusions pendant la revue annuelle conjointe, la revue à mi-parcours ou la revue du pacte ;
- le gouvernement et les partenaires peuvent réfléchir ensemble à la manière d'accélérer les progrès au cours d'une réunion prévue à cet effet, par exemple une réunion spéciale du comité de coordination du secteur de la santé ;
- les conclusions peuvent être rendues publiques et examinées par les OSC ;
- elles peuvent ensuite venir informer les revues parlementaires sur la coopération intersectorielle.

L'IHP+ offrira un soutien technique pour aider à identifier des approches d'intégration, identifier les indicateurs quantitatifs, faciliter la réalisation d'évaluations qualitatives sur les raisons des changements observés – ou du manque de changements – et réfléchir aux moyens de susciter l'intérêt de la société civile et des politiques à l'égard de la redevabilité mutuelle. Les conclusions seront rassemblées dans un profil pays et incluses au rapport mondial sur le Statut de l'efficacité de la coopération au développement dans le secteur de la santé (voir 2.3). Cette approche sera développée en consultation avec le Groupe de travail de l'IHP+ sur la redevabilité et le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement afin d'en affiner la méthodologie.

3.6 Un soutien accru aux activités entreprises au niveau des pays

L'IHP+ œuvre sans cesse dans des domaines qu'il considère comme fondamentaux pour promouvoir l'efficacité de la coopération au niveau des pays ; certains de ces domaines restent importants mais ne nécessitent pas davantage d'implication de la part de l'IHP+, tandis que d'autres ont besoin d'être affinés ou revus. Trois d'entre eux sont brièvement présentés ci-après, ainsi que deux domaines de travail supplémentaires.

Pactes

Les Pactes restent essentiels pour soutenir la stratégie nationale de santé dans le sens où ils promeuvent transparence et redevabilité. L'idéal est que les pays aient un Pacte solide qui stipule clairement les engagements pris par les partenaires en faveur de la stratégie nationale, les modalités de soutien privilégiées, et un cadre commun pour les résultats ; ceci doit être appuyé par un suivi régulier des engagements pris ainsi que par des discussions constructives sur les progrès accomplis.

L'IHP+ a élaboré des guides et les pays ont une expérience considérable dont tirer profit. De plus, l'IHP+ peut apporter un soutien plus personnalisé aux pays qui le demandent pour développer, revoir et actualiser leur Pacte. Il développera aussi des guides spécifiques sur l'élaboration de Pactes à l'intention des pays en situation fragile.

Évaluation conjointe des stratégies nationales de santé (JANS)

Les guides et outils JANS représentent une approche fiable et bien acceptée. Ils illustrent particulièrement bien ce qu'est l'approche de l'IHP+, à savoir le fait de procéder aux évaluations de manière conjointe, en identifiant ensemble les forces et les faiblesses. Le résultat étant une stratégie nationale qui s'appuie sur les forces du système, qui remédie à ses faiblesses et qui a le soutien de tous les partenaires.

Outre les guides et outils JANS, l'IHP+ a élaboré un document détaillant les différentes façons de mener une JANS et une checklist pour l'assurance de la qualité.

L'outil JANS sera revu et éventuellement modifié pour s'assurer qu'il est bien adapté au programme de l'après 2015, notamment en ce qui concerne les stratégies de financement et le rôle du secteur privé. En outre, l'IHP+ révisera l'outil JANS et ses directives afin de développer une approche convenant aux pays en situation fragile.

L'IHP+ continuera de promouvoir le recours à JANS plutôt qu'à des évaluations individuelles faites par les agences, mais aussi son utilisation dans de nouvelles initiatives comme le mécanisme de financement mondial.

Assistance technique (AT) & coopération Sud-Sud

La bonne coordination de l'assistance technique et l'élargissement de la coopération Sud-Sud sont deux des sept comportements qui doivent être respectés par les partenaires du développement afin d'améliorer l'efficacité de la coopération au développement.

Des études menées par l'IHP+ en 2014 montrent qu'il reste encore des défis à relever en matière de coordination et d'efficacité de l'AT. Cela signifie que les gouvernements et les partenaires devront travailler ensemble pour garantir l'appropriation et l'alignement avec les priorités nationales, éviter la duplication et coordonner les soutiens. Au niveau des pays, une introspection pourrait permettre, d'une part, de faire avancer les choses en voyant si les mécanismes de coordination existants fonctionnent bien et dans quelle mesure les processus d'identification et de gestion de l'AT répondent aux besoins du secteur et, d'autre part, de renforcer les capacités sur le long terme. L'IHP+ a conçu un petit document intitulé « Comment... » sur l'assistance technique afin de faciliter ce processus, et il continuera d'apporter son soutien aux efforts engagés par les pays dans ce domaine.

Mobilisation de la société civile

Le renforcement du rôle des OSC dans le dialogue politique et le suivi de la performance et de l'adhésion aux principes a toujours été l'une des grandes priorités de l'IHP+, à l'échelle mondiale et nationale. Pour cela, il a toujours veillé à ce que le rôle de la société civile ait bien sa place dans les guides de l'IHP+, p. ex. JANS et le suivi de la redevabilité mutuelle ; que la société civile soit représentée au sein des organes de l'IHP+ et aux réunions internationales pertinentes ; et que des financements soient alloués aux OSC basées dans les pays par le biais du Fonds d'action pour une politique de santé (HPAF). Les deux premiers volets susmentionnés resteront prioritaires. En revanche, concernant le troisième, l'IHP+ compte interrompre ses financements directs pour promouvoir plutôt le nouveau guichet de financement des OSC œuvrant dans le secteur de la santé qui sera mis en place sous la bannière du Partenariat mondial pour la redevabilité sociale, lequel s'appuie sur l'expérience du HPAF et a le potentiel de générer des ressources accrues bien nécessaires.

Approches conjointes pour les compléments salariaux et les indemnités

Les mesures d'encouragement et les compléments salariaux proposés par les partenaires du développement pour garantir que leur soutien financier soit efficacement mis en œuvre et donne des résultats ne sont pas un phénomène nouveau, mais ils n'en demeurent pas moins problématiques. Le manque d'agents de santé formés et la mauvaise performance, souvent liés à

des rémunérations faibles, ont depuis toujours été identifiés comme des obstacles à une bonne mise en œuvre ; les partenaires ont donc souvent eu recours à des moyens alternatifs pour retenir les agents de santé ou stimuler leur performance dans la mise en œuvre des programmes. Si ces moyens peuvent en effet être bénéfiques sur le court terme en facilitant la mise en œuvre, ils peuvent aussi avoir des conséquences préjudiciables sur les systèmes du pays récipiendaire et sur la mise en œuvre d'autres composantes de la stratégie de santé, y compris créer des distorsions dans les mesures d'encouragement et des problèmes de durabilité. Des effets peuvent également se faire sentir de manière plus large sur le marché du travail et sur les réformes de la fonction publique. Le problème est complexe et difficile à résoudre.

Étant donné que le problème concerne le comportement de multiples partenaires du développement, l'IHP+ pourrait essayer d'identifier des approches conjointes et harmonisées. L'Équipe de base de l'IHP+ contactera le département des Ressources humaines pour la santé au sein de l'OMS ainsi que l'Alliance mondiale pour les personnels de santé, afin d'examiner le statut actuel des recherches et de la documentation sur le sujet et de coordonner ses efforts avec ceux d'autres travaux analytiques. Elle pourrait entre autres documenter les pratiques existantes et les expériences d'harmonisation des mesures d'encouragement, puis proposer une manière d'appréhender le sujet de façon systématique et alignée au niveau des pays.

4 Implications en termes de ressources

4.1 Rôle des signataires

Le meilleur moyen de mobiliser les signataires de l'IHP+ fait l'objet de discussions depuis des années et la question est régulièrement soulevée au cours des revues. L'IHP+ est trop souvent assimilé à l'Équipe de base alors qu'il s'agit d'un partenariat, composé de nombreux signataires influents et ingénieux qui pourraient jouer un rôle plus important en suscitant l'attention des décideurs politiques, en promouvant le programme de santé au niveau des pays, en finançant des activités dans les pays, et en suivant les progrès des pays. Les réunions des responsables des agences de santé mondiale, malgré leur nature informelle, illustrent bien l'influence que peuvent avoir les signataires pour faire progresser les priorités de l'IHP+. Il importera à l'avenir de mobiliser davantage les signataires pour faire avancer le programme de l'IHP+.

4.2 Financement de l'IHP+ et Équipe de base

Le niveau d'activité généré par ces nouvelles orientations stratégiques devrait être sensiblement le même que ce qu'il était. Il faudra revoir la répartition des ressources et des efforts engagés, notamment prévoir un soutien plus adapté à certains pays dans des domaines spécifiques, par exemple pour catalyser l'alignement dans la GFP et intensifier les activités dans les pays, y compris ceux en situation fragile. On prévoit qu'il y aura peu de subventions générales aux pays et que le mécanisme de financement du HPAF à l'attention des OSC prendra fin. La révision de l'approche pour le suivi de la redevabilité mutuelle et le rapport mondial sur l'efficacité de la coopération dans le secteur de la santé auront certainement besoin de davantage de ressources. Globalement,

l'enveloppe budgétaire prévue devrait rester autour de 4,5 millions de dollars américains par an⁹, le budget définitif dépendant du programme de travail détaillé et des fonds disponibles.

Pour continuer à apporter un soutien adapté aux besoins des pays et intensifier le soutien à certains pays sélectionnés, développer de nouveaux rapports et approches de suivi, et assumer la charge de travail continue liée aux réunions (y compris la tenue d'une grande réunion du Partenariat par exercice biennal), les besoins en personnel de l'Équipe de base devraient demeurer stables par rapport à ceux qui avaient été prévus pour les deux dernières années (même si les postes n'ont pas toujours été pourvus). Ceci signifie 5 postes de niveau cadre supérieur (jusqu'en 2014, 3 à l'OMS et 2 à la Banque mondiale), plus des postes d'administration et de soutien. Avec la réorganisation des dispositions relatives aux clusters de la Banque mondiale, on prévoit que l'Équipe de base sera composée de 4 cadres supérieurs et de 2 administrateurs auxiliaires, l'un à l'OMS, l'autre à la Banque mondiale. Le mix de compétences nécessite toujours le recours à des spécialistes de la coopération au développement, à des experts en gestion financière et à des personnels capables de développer et gérer les processus et rapports de suivi. D'autres contributions techniques seront apportées par les personnels de la Banque mondiale, de l'OMS et d'autres partenaires.

⁹ Ceci est basé sur une estimation de la demande, à savoir a) intensification des activités dans 8 pays b) contributions catalytiques pour évaluer et élaborer des réformes de GFP dans 5 pays par an, c) publication d'un rapport mondial et soutien aux pays sur la redevabilité mutuelle, et d) facilitation et coordination d'un travail conjoint sur la mesure et le suivi des résultats.

Annexe 1: Les sept comportements

1. Un accord est obtenu sur les priorités telles que reflétées dans le plan national unique de développement sanitaire éventuellement soutenu par des plans sous sectoriels, à travers un processus inclusif d'élaboration et d'évaluation conjointe, garantissant une réduction des exercices programmatiques spécifiques.
2. Les apports en ressources sont rapportés dans le budget et concordent avec les priorités nationales.
3. Les systèmes de gestion des finances sont harmonisés et alignés ; le renforcement des capacités est terminé ou en cours ; les systèmes nationaux sont renforcés et utilisés.
4. Les systèmes de passation de marchés et d'approvisionnement sont harmonisés et alignés ; les systèmes parallèles sont éliminés ; les systèmes nationaux sont renforcés, mettant l'accent sur le meilleur rapport qualité-prix, et utilisés. L'appropriation nationale peut comprendre le fait de bénéficier d'un approvisionnement au niveau mondial.
5. Le suivi collectif de la mise en œuvre et des résultats repose sur une plate-forme unique de suivi et d'évaluation et de redevabilité (y compris les examens annuels conjoints), laquelle définit les activités qui sont ensuite mises en œuvre et renforce la redevabilité mutuelle.
6. Les opportunités pour un apprentissage systématique entre les pays sont développées et appuyées par les agences (Sud-Sud/coopération triangulaire).
7. La fourniture d'une aide technique planifiée de façon stratégique et bien coordonnée.

Voir également : <http://www.internationalhealthpartnership.net/en/about-ihp/seven-behaviours/>